



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DU SUD-EST
OUTRE-MER

Marseille, le 2 décembre 2019

9 boulevard Romain Rolland
La Fauvière
13933 MARSEILLE CEDEX 20

Affaire suivie par Guillaume GINAS
guillaume.ginas@dgfip.finances.gouv.fr
tél 04 86 57 64 10

Le Directeur de la DISI Sud Est Outre-Mer

à

Madame et Messieurs les Responsables d'ESI

Objet : Campagne ministérielle DUERP-PAP 2019/2020

Référence : note de service RH-2C n° 2019/09/573 du 4 septembre 2019

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier et à analyser les risques professionnels par unité de travail, puis à les transcrire dans un document unique, le « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » (DUERP). A partir de cet inventaire, un programme annuel de prévention (PAP) est mis en œuvre pour réduire ou supprimer les risques.

Pour cet exercice 2019/2020, le calendrier mis en place par le bureau SRH-3B du Secrétariat Général évolue. Désormais calé sur l'année civile, il est plus cohérent avec la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels qui s'inscrit dans un cadre annuel et préfigure une évolution du dispositif.

Etapes	Calendrier
Organisation par les cadres de proximité de réunions avec les agents pour collecter les risques	6 janvier au 14 février 2020
Transcription par les cadres de proximité des risques dans l'application DUERP-PAP	13 janvier ¹ au 14 février 2020
Réunions du groupe de travail pour actualiser le DUERP et le PAP	Mars-avril 2020
Consultation du CHSCT pour avis sur le PAP	Mai-juin 2020
Clôture de la campagne 2019/2020	15 novembre 2020

Modalités d'organisation de la campagne par les cadres de proximité

Cette nouvelle campagne ministérielle associe l'ensemble des agents et des cadres de proximité. Ces derniers sont chargés d'organiser une réunion de recueil des risques professionnels et des situations d'exposition. Cette démarche tend à identifier collectivement les facteurs d'exposition et les leviers de prévention à mettre en œuvre.

¹ Sous réserve de disponibilité de l'application

Vous voudrez bien préciser à Guillaume Ginas, Assistant de Prévention, les dates des réunions prévues pour les différents services de votre Etablissement.

En amont de ces réunions, les cadres de proximité transmettront aux agents de leur service un diaporama et un questionnaire destinés à faciliter la concertation au sein du collectif de travail et à encourager les agents à décrire précisément les situations d'exposition et ainsi proposer des mesures de prévention appropriées.

La date limite pour transcrire les risques et les mesures de prévention proposées dans l'application DUERP-PAP (<http://duerp.appli.impots/duerp/selection-campagne/formulaire.htm>) est fixée au 14 février 2020.

Dispositif d'accompagnement des cadres de proximité

Une fiche conseil pour les cadres de proximité que je vous demande de présenter et de commenter devrait faciliter la prise en charge de cet exercice.

L'ensemble des acteurs impliqués dans cette mission sensible pourront utilement s'appuyer sur le dossier de la campagne 2017/2018, qui demeure toujours d'actualité. Il est accessible sur Ulysse (<http://ulyse.dgfip/node/20667>).

Les nouveaux cadres de proximité seront conviés à une réunion/visioconférence d'information le 7 janvier 2020. L'Assistant de Prévention leur indiquera à cette occasion leur rôle, la procédure et les points de vigilance à respecter.

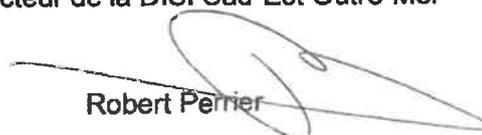
D'une manière générale, l'Assistant de Prévention se tiendra à la disposition des cadres proximité pour leur apporter tout renseignement complémentaire ainsi que son assistance technique pour la saisie des données dans l'application DUERP-PAP.

* *
*

Dans un contexte toujours aussi contraint, caractérisé par une réduction des ressources, la sécurité des personnes et des biens, la réduction des risques professionnels ainsi que l'amélioration des conditions de vie au travail constituent une préoccupation constante de la DISI SEOM.

Je vous remercie pour votre implication constante dans cette démarche destinée à conforter le bien-être de l'ensemble des agents.

Le Directeur de la DISI Sud-Est Outre-Mer


Robert Perrier